

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p>  <p>SIDEVAM 976 Département de Mayotte</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 16 AOUT 2022</p> <p>N°32/2022</p>	<p><u>NOTA :</u> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné</p>								
<p>En exercice : 34</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 10</td> <td>Pour : 10</td> </tr> <tr> <td>Absents : 24</td> <td>Contre : 24</td> </tr> <tr> <td>Procurations : 0</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Votants : 10</td> <td></td> </tr> </table>	Présents : 10	Pour : 10	Absents : 24	Contre : 24	Procurations : 0	Abstention : 0	Votants : 10		<p><b>Étaient présents :</b> M. Houssamoudine ABDALLAH ; M. Saïdy ABDOU OUSSENI ; M. DJAFFOU Mouhamadi ; Mme. MDALLAH Anlamati ; M. Chadhouli ABDOU ; M. Mohamadi Colo SOILHI MADI ; M. Charafoudine MADI ; M. OUSSENI AL-Hadi ; Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia ; Mme DAMARY Marianne</p>	
Présents : 10	Pour : 10									
Absents : 24	Contre : 24									
Procurations : 0	Abstention : 0									
Votants : 10										
<p><b>Objet :</b> <b>CREATION DU SERVICE EXPLOITATION DANS LA DIRECTION LOGISTIQUE AINSI QUE LES POSTES ASSOCIES</b></p>	<p><b>Étaient absents :</b> M. Chams Eddine Mohamed FAZUL ; M. Issoufi MANDHUI ; Mme. Salimata MOHAMED ; Mme. Lisa MAHAMOUDOU ; M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa ; Mme ABDALLAH Oidhuati ; M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou ; M. SAÏD SOUFFOU Soula ; M. NOUDJOUR Madi Assani ; Mme. Rifcati OMAR FOUNDI ; M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI ; Mme, Hissani JEAN RENE ; Mme. Intia ABDALLAH ; Mme. Toilahati MADI ; Mme. Hidaïa DJANFAR ; M. Saïd Issouf IDRISSE ; M. Selemani HAMISSI ; M. Mohamadi ALI BACAR ; Mme. Anrifia SAIDINA ; Mme. RIDHOI Zainabou ; M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan ; M. Assani SAINDOU ; M. Attoumani BLACK ABDULLAH ; M. Moustoïfa CHAMSIDINE</p>									
<p>L'an deux mille vingt-deux, le seize août, sur deuxième convocation transmise le 12 août 2022 par son Président M. ABDALLAH Houssamoudine, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni en deuxième lecture à la MJC de Mangajou, commune de Sada, suite à la non-observation du quorum lors de la première réunion en date du 12 août 2022.</p>										
<p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 alinéa 2 du CGCT, s'agissant d'une seconde convocation suite à la non-obtention du quorum lors d'une première réunion du comité syndical, la condition de quorum n'était pas requise.</p>										
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Al-Hadi OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.</p>										
<p><b>Vu</b> le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ;</p>										
<p><b>Considérant</b> le besoin de fluidifier les démarches de direction logistique et améliorer sa performance</p>										
<p>Le Président demande aux membres du comité d'approuver la création du Service Exploitation dans la direction logistique ainsi que les postes suivants :</p>										
<p>Gestionnaire des assurances et contraventions :</p>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière administrative</li> <li>- Catégorie A/B</li> <li>- Ouverture aux titulaires et contractuels</li> </ul>										
<p>Agent de saisie :</p>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière administrative</li> <li>- Catégorie C</li> <li>- Ouverture aux titulaires et contractuels</li> <li>- Poste à temps plein</li> </ul>										
<p>Chargé des affaires polyvalentes :</p>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière technique</li> </ul>										



- Catégorie B/C
- Ouverture aux titulaires et contractuels
- Poste à temps plein

Agent polyvalent :

- Filière technique
- Catégorie C
- Ouverture aux titulaires et contractuels
- Poste à temps plein

Responsable de l'exploitation :

- Filière technique
- Catégorie B/C
- Ouverture aux titulaires et contractuels
- Poste à temps plein

Le comité syndical, par délibération, à *l'unanimité* des membres présents

**DECIDE :**

**Article 1 :** De valider la création du Service Exploitation dans la direction logistique ainsi que les postes de :

- Gestionnaire des assurances et contraventions
- Agent de saisie
- Chargé des affaires polyvalentes
- Agent polyvalent
- Responsable d'exploitation

**Article 2 :** D'autoriser le Président, ou en son absence, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Dzoumogné, le 27 septembre 2022,

Le Président



ABDALLAH ROUSSANTONDINE